

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 A 18H30

Date de la convocation : 18 novembre 2021

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, Adjointes

Yveline CORDIER, Marielle BOY, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Lisa FAURE, Jean-Michel BRUNET, Bruno PROIETTI, Fabrice LOISEAU

Procurations :

Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD

Gabrielle GUIBERT à Bruno PROIETTI

Pierre SAVOLDELLI à Alexandre GOUEL

Secrétaire de séance : Lisa FAURE

La séance est ouverte à 18h30, en direct sur Facebook live, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; il nomme le secrétaire de séance.

En préambule, le Maire et le conseil municipal apportent leur soutien à Arnaud MURGIA, Maire de Briançon, suite à l'incendie criminel de son véhicule la nuit dernière et condamnent les actes de violence, de plus en plus fréquents, auxquels font face les élus.

Le compte rendu du conseil du 7 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 7 octobre 2021.

I - AFFAIRES LIEES A LA SECURITE

1/ PIDA 2021/2022 : CONVENTION AVEC LE SAF

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que les interventions hélicoptérées dans le cadre du Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (PIDA) sont du ressort du pouvoir de police du Maire et font l'objet d'une convention annuelle avec les différents prestataires.

Il est ici proposé d'autoriser la signature de la convention permettant l'intervention du Secours Aérien Français (SAF) pour le déclenchement préventif des avalanches, au tarif de 1835€ HT l'heure de vol.

Approuvé à l'unanimité

2/ PIDA 2021/2022 : CONVENTION AVEC HDF

De la même manière il est proposé d'autoriser la signature de la convention permettant l'intervention de la société Hélicoptères de France (HDF) pour le déclenchement préventif des avalanches, au tarif de 1800€ HT l'heure de vol + 75€ par treuillage.

Approuvé à l'unanimité

3/ SCV DOMAINE SKIABLE : CONVENTION RELATIVE A LA DISTRIBUTION DES SECOURS SUR LES DOMAINES DE SKI ALPIN ET DE SKI NORDIQUE

Le rapporteur informe le conseil municipal que la sécurité sur les pistes (conditions de circulation sur les pistes, organisation des secours) relève du pouvoir de police générale du maire et qu'il convient de faire assurer par un professionnel la distribution des secours tant sur le domaine alpin que sur le domaine nordique situé sur le territoire de la commune. Le délégataire du domaine skiable disposant des moyens et des compétences nécessaires, il est proposé de renouveler la convention confiant les secours sur pistes à la société SCV Domaine Skiable, pour une durée de trois ans. Il est précisé que son intervention sur le domaine de ski nordique vient en appui aux moyens mis en place par le SIVM de Serre Chevalier si le besoin s'en fait sentir.

Approuvé à l'unanimité

4/ SECOURS SUR PISTES HELIPORTES 2021/2022 : CONVENTION AVEC HDF

Dans le cadre des secours sur pistes, il peut être fait appel à un hélicoptère (médicalisé ou non) à la demande du service des pistes. Ces interventions, qui restent du pouvoir de police du Maire, font l'objet d'une convention annuelle qu'il convient aujourd'hui de reconduire pour la saison 2021/2022, au tarif de 57€ la minute. Ces frais pourront faire l'objet d'une refacturation aux personnes secourues.

Approuvé à l'unanimité

5/ SECOURS SUR PISTES 2021/2022 : TARIFS DES PRESTATIONS

Le conseil municipal est invité à approuver les tarifs des différents prestataires (SCV Domaine Skiable, ambulanciers privés, sapeurs-pompiers, ...) pour les secours sur pistes de l'hiver 2021/2022.

Approuvé à l'unanimité

6/ SECOURS SUR PISTES 2021/2022 : TARIFS DE FACTURATION

Le conseil municipal est invité à approuver les tarifs des secours sur pistes, facturés aux personnes blessés, pour l'hiver 2021/2022.

Approuvé à l'unanimité

II - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7/ SIVM DE SERRE CHEVALIER : APPROBATION DES TARIFS REDEVANCES ACCES SITE NORDIQUE SAISON 2021/2022

Le conseil municipal est invité à approuver les tarifs d'accès au site nordique de Serre Chevalier, approuvés par le SIVM de Serre Chevalier le 19 août dernier.

Approuvé à l'unanimité

8/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention territoriale globale, qui sera coconstruite durant l'année 2022 avec les communes membres de la communauté de communes, la caisse d'allocations familiales et le département des Hautes-Alpes, afin de pouvoir profiter de l'appui technique et des financements de la CAF si des services à destination de la petite enfance ou de la jeunesse venaient à être mis en place sur la commune.

Approuvé à l'unanimité

9/ OFFICE NATIONAL DES FORETS : APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Afin de travailler avec l'Office National des Forêts à la mise à jour et au renouvellement du plan de gestion et d'aménagement de la forêt communale durant l'année 2022, il est préalablement nécessaire de définir les parcelles communales soumises au régime forestier et qui feront l'objet d'un arrêté préfectoral.

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

10/ PRISE EN CHARGE DES FORFAITS DE SKI POUR LES AGENTS ET LES ELUS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal est invité à approuver les modalités de prise en charge des forfaits de ski (alpin ou nordique), des agents et des élus de la commune, soumis au régime des avantages en nature.

Approuvé à l'unanimité

11/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'assemblée délibérante est invitée à approuver la modification du tableau des effectifs (création de postes d'agent de maîtrise principal dans le cadre des avancements de grade des agents).

Approuvé à l'unanimité

12/ RIFSEEP : DETERMINATION DE L'ENVELOPPE AFFECTEE AU CIA

Il est rappelé que le montant annuel alloué au complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est fixé par le conseil municipal.

Pour l'année 2021, considérant les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal ainsi que l'augmentation du nombre d'agents éligibles au C.I.A., il est proposé une enveloppe de 25 000€.

Approuvé à l'unanimité

13/ ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

Par délibération n°024/2021 du 15 avril 2021, le conseil municipal a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal de souscrire à ce contrat signé avec CNP assurances, par le biais de SOFAXIS, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Approuvé à l'unanimité

IV – AFFAIRES FINANCIERES

14/ BUDGET COMMUNAL : REVISION DE L'AP/CP 2021/001 : REFUGE DU CLOT DES VACHES

L'avancement de cette opération nécessite la révision de l'AP/CP comme suit :
montant de l'AP : 1 320 000€ - CP 2021 : 70 000€ - CP 2022 : 635 000€ -
CP 2023 : 615 000€.

Approuvé à l'unanimité

15/ BUDGET COMMUNAL : REVISION DE L'AP/CP 2021/003 : CONTRAT STATION SIGNALÉTIQUE

L'avancement de cette opération nécessite la révision de l'AP/CP comme suit :
montant de l'AP : 410 000€ - CP 2021 : 5 000€ - CP 2022 : 200 000€ - CP 2023 : 205 000€.

Approuvé à l'unanimité

16/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal est invité à approuver les modifications budgétaires à apporter au budget de la commune, en section de fonctionnement et d'investissement.

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
D-857382 : CCAS	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 900,00 €	26 900,00 €	0,00 €	25 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
D-21311-088 : TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-088 : TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-242 : MOBILITE	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-244 : REFUGE CLOT DES VACHES	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	45 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-147 : AMENAGEMENT VILLAGE	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	45 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total Général		50 000,00 €		50 000,00 €

Approuvé à l'unanimité

17/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DE L'EAU

Le conseil municipal est invité à approuver les modifications budgétaires à apporter au budget du service de l'eau, en section de fonctionnement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-811 : Sous-traitance générale	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Approuvé à l'unanimité

18/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DU CCAS

Le conseil municipal est invité à approuver les modifications budgétaires à apporter au budget du CCAS, en section de fonctionnement.

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-5042 : Achat d'Etudes Prestation Service	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-5085 : Autres matières et fournitures	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-5582 : Aides	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
R-7474 : Communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €
Total Général		4 500,00 €		4 500,00 €

Approuvé à l'unanimité

19/ MARCHE SUBSEQUENT A BONS DE COMMANDE N°1 – TRAVAUX DE RENOVATION, DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES GRANDS BAINS : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC ENGIE INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR

Le conseil municipal est invité à approuver le protocole d'accord à intervenir avec la société ENGIE INEO, dans le cadre des retards d'exécution de leur marché de travaux aux Grands Bains, ayant entraîné un retard dans l'ouverture de l'établissement.

Approuvé à l'unanimité

20/ ACHAT DE PARCELLES AU LIEU-DIT « GROS MOUTAS » : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles AS173 et AS174 situées dans le périmètre du secteur n°3 de l'Opération d'Aménagement Programmée n°1 Front de neige/CCAS, il est proposé au conseil municipal la souscription d'un emprunt auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

Objet	Acquisition parcelles AS173 et AS174
Montant	308 250,00€
Durée	15 ans
Profil d'amortissement	Echéances annuelles constantes
Taux fixe	1,01%
Echéance	22 249,36€
Coût total du crédit	333 740,40€
Frais de dossier	0,15%flat
Conditions particulières	Remboursement anticipé de l'emprunt si les parcelles sont cédées par la commune

Approuvé à l'unanimité

V – AFFAIRES LIÉES A L'URBANISME

21/ DENOMINATION DES RUES

Dans le cadre de la campagne d'adressage national, il est proposé au conseil municipal la dénomination des rues suivantes : traverse Cibouït, impasse des Lauzières, route du Pont des Granges, route du Camping.

Approuvé à l'unanimité

22/ SITE DES PRES COUEYNAUX : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA

Le rapporteur rappelle qu'au printemps 2021 a été diffusé un questionnaire dédié au logement sur le territoire communal. Ce questionnaire avait pour but d'identifier les attentes de la population en matière de logement permanent afin d'aiguiller le conseil municipal sur des futurs choix d'aménagements.

Présente au Plan Local d'Urbanisme depuis 2004, la zone dite des « Prés Coueynaux » a retenu notre attention pour y aménager une zone principalement dédiée à du logement pour des résidents permanents.

La commune ne possédant pas tous les terrains situés à l'intérieur du périmètre de cette zone, il est proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans des opérations d'aménagement par l'acquisition de terrains avant de trouver des opérateurs capables de mener à bien les opérations projetées par les collectivités.

Cet accompagnement se matérialise par la signature d'une convention fixant notamment :

- le montant maximum que l'EPF est appelé à engager pour l'acquisition des terrains, les études préalables nécessaires et les frais possiblement engagés : 2M€
- le nombre de logements attendu : 80 logements (chiffre prévisionnel qui sera revu au fur et à mesure des études et des scénarii envisagés) avec une mixité sociale de 40%

Un comité de suivi de l'opération sera également mis en place avec un objectif de réalisation dans les 5 ans à venir.

Approuvé à l'unanimité

23/ VENTE DE TERRAINS AU LIEU-DIT « GROS MOUTAS » : ADMISSION DES CANDIDATS A DEPOSER UNE OFFRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en œuvre de la délibération n°009/2015 du 29 janvier 2015 par laquelle l'assemblée délibérante lançait un appel à projets pour la vente des terrains au lieu-dit « Gros Moutas ».

Pour mémoire, ces terrains sont fléchés depuis de nombreuses années sur le Plan Local d'Urbanisme pour la construction de lits chauds.

L'appel à projets a été lancé le 24 août dernier avec une consultation en 2 phases : une phase de sélection des candidatures et une phase d'offres à laquelle sont autorisés à soumissionner les 3 candidats retenus à l'issue de la première phase.

Une commission adhoc composée d'élus, techniciens et conseils de la commune s'est réunie le 5 novembre dernier et a procédé à l'examen de ces candidatures selon les conditions établies dans le cahier des charges de l'appel à projets.

A l'issue de cet examen, la commission propose au conseil municipal de retenir le classement suivant et d'admettre les 3 premiers candidats à déposer une offre : le groupement Terresens, le groupement Oasis Groupe-Promeo, le groupement Pro&Immo.

Approuvé à l'unanimité

24/ ECHANGE DAMARIUS/COMMUNE

Dans le cadre de la régularisation du chemin de la Petite Eau, il est proposé au conseil municipal, un échange de parcelle, surface pour surface, à intervenir avec Monsieur Michel DAMARIUS. Ce-dernier a accepté de régulariser l'emprise du chemin sur sa parcelle cadastrée AB 157, par l'échange surface pour surface (environ 2 m2) d'une partie de la parcelle communale cadastrée AB 156, jouxtant sa parcelle.

Approuvé à l'unanimité

25/ ECHANGE FORGEOUX/COMMUNE

Dans le cadre de la régularisation du chemin de la Petite Eau, il est proposé au conseil municipal, un échange de parcelle, surface pour surface, à intervenir avec Madame Anne-Marie FORGEOUX. Cette-dernière a accepté de régulariser l'emprise du chemin sur sa parcelle cadastrée AB 158, par l'échange surface pour surface (environ 12 m2) d'une partie de la parcelle communale cadastrée AB 159, jouxtant sa parcelle.

Approuvé à l'unanimité

VI - DIVERS

26/ MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Dans le cadre du prochain contrat Etat-ONF pour la période 2021-2025, l'Etat demande une augmentation de 27,5M€ de la participation des communes forestières au budget de l'ONF (30M€ actuellement alloués). Cette augmentation se traduirait par une hausse des tarifs de l'ONF auprès des collectivités (frais de garde notamment).

Aussi, il est proposé d'apporter le soutien du conseil municipal à la fédération nationale des communes forestières.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS

Violaine PIQUET-GAUTHIER, conseillère municipale, prend la parole afin de remercier l'association « La Guibertine » et la paroisse du Monétier pour leur implication dans la rénovation du patrimoine communal.

Alexandre GOUEL, 3^{ème} adjoint, rappelle à l'assemblée le déroulement du Téléthon, sur le territoire communal, les 3 et 4 décembre.

Jean-Marie REY, Maire, informe l'assemblée de l'évolution des conditions sanitaires et de son éventuel impact sur le début de saison d'hiver. Un appel à la vigilance est donc lancé.

Le public présent dans la salle et les internautes n'ayant pas de questions,

La séance est levée à 19h35.



 Le Maire,
 Jean-Marie REY.